Strasbourg : 22 voitures brûlées par ennui

28/07/2009 à 18h58

Un garçon de 14 ans a reconnu avoir mis le feu à 22 véhicules dans la banlieue ouest de Strasbourg. Il a été interpellé en flagrant délit.

«C'est un enfant oisif, non surveillé par ses parents, qui n'avait rien à faire de ses journées : il n'a absolument pas le profil d'un pyromane», a expliqué le procureur du tribunal pour enfants Nathalie Kielwasser, au vu d'une expertise psychiatrique. *«Comme il n'a aucun antécédent judiciaire, je vais requérir un contrôle judiciaire et il comparaîtra ultérieurement à une audience pour être jugé»*, a-t-elle précisé.

En cas de condamnation, ses parents pourraient payer des dommages et intérêts aux victimes. D'ici le jugement, l'adolescent sera pris en charge par des éducateurs. source

> ***Article 322-6***
> *La destruction, la dégradation ou la détérioration d'un bien appartenant à autrui par l'effet d'une substance explosive, d'un incendie ou de tout autre moyen de nature à créer un danger pour les personnes est punie de dix ans d'emprisonnement et de 150.000 € d'amende.*
> ***Article 322-8***
> *L'infraction est punie de vingt ans de réclusion criminelle et de 150.000 € d'amende lorsqu'elle est commise en bande organisée. (voir le texte de loi complet)*